



PROJET D'EXERCICE

DES AMBULANCIERS

en Bourgogne-Franche-Comté

PROFESSION... AMBULANCIER



HÔPITALEMPATHIENT
RÉCONFORTPATIENT
SANTÉENPATHIE ÉCONFORT
PATIENT ÉMPATHIE ÉCONFORT
PATIENT ÉMPATHIE ÉCONFORT
HÔPITAL ÉCONFORT
SANTÉ ÉCOUTE HÔPITAL EMPATHIE
SANTÉ ÉCOUTE HÔPITAL EMPATHIE

LE MÉTIER

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge ainsi que le transport des malades, des blessés et des parturientes auprès des établissements de soins, de cure et de réadaptation. Il est également chargé de raccompagner les bénéficiaires de soins à leur domicile au moyen de véhicules spécialement adaptés. Il est à la fois un conducteur expérimenté et un auxiliaire médical capable de dispenser des soins d'urgence. Il fait ainsi partie intégrante de la chaîne des soins. Au moment de la prise en charge, il aide le malade à s'installer dans l'ambulance et surveille son état durant le trajet. Il assure l'entretien courant du véhicule et du matériel qui lui est confié. Il doit également remplir et tenir à jour les documents administratifs et le dossier de transport. La profession d'ambulancier est donc un métier où le contact avec le malade et la passion de la conduite sont indissociables.

En résumé:

- Assurer le transport des patients.
- Prodiguer les soins de premiers secours.
- Traiter les tâches administratives.
- Entretenir les véhicules.
- Est à l'écoute du patient.

Les différents modes d'exercice

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée de transport sanitaire, d'un établissement de santé ou d'un organisme d'assistance. L'installation à son compte comme artisan est aussi possible, mais la concurrence est sévère.

Pour quelle rémunération ?

Le salaire mensuel brut d'un ambulancier en début de carrière est d'environ 1 640 € et de 2 300 € en fin de carrière.

Perspectives d'évolution

Conducteur.trice ambulancier.e en SMUR, passerelle vers le diplôme d'Etat d'aide-soignant.e, évolution vers le métier d'infirmier.e, ou vers les métiers de gérant.e ou chef.fe d'entrerprise d'une société de transport sanitaire, régulateur/coordonnateur ambulancier.

DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER DE NIVEAU 3 (CAP OU ÉQUIVALENT)

Voies d'accès : Formation initiale et continue. Apprentissage et VAE.

Admission : par sélection dans un institut de formation selon la réglementation en vigueur (arrêté du 11 avril 2022).

Prérequis : Posséder le permis de conduire, hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité.

Disposer d'un certificat médical de non-contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé.

Disposer d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'une ambulance.

Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

Des qualités d'écoute et de patience sont indispensables à la profession d'ambulancier. En contact permanent avec les personnes blessées ou handicapées, il doit se montrer disponible et toujours rassurant. L'ambulancier est amené à prendre des décisions rapidement. Il doit donc faire preuve d'autonomie et de sang-froid.

L'ambulancier doit prendre soin de son véhicule, être capable de procéder à un dépannage d'urgence, être prudent sur la route.

Pour être ambulancier, il est impératif d'être doté d'une solide résistance physique.

Instituts et organismes de formation en Bourgogne-Franche-Comté

IFA Besançon: ifa@chu-besancon.fr

IFA Dijon : IFA@chu-dijon.fr **IFA Joigny :** ifms@ch-joigny.fr

LES LIENS UTILES

FNMS: Fédération nationale des métiers du stationnement https://mobilite-sanitaire.fr/

FNAP: Fédération nationale des ambulanciers privés https://federationnationaleambulanciersprives.fr/

FNAA: Fédération nationale des artisans ambulanciers https://www.fnaa-ambulances.fr/



OFFRES D'EMPLOI



https://app.placetoubi.fr/

ARS de Bourgogne-Franche-Comté 2 place des Savoirs 21035 DIJON Cedex bfc@guichet-unique.sante.fr